

Cote du document: GC 37/INF.1
Date: 18 décembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Trente-septième session du Conseil des gouverneurs

Aspects organisationnels

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro

Responsable de l'Unité stratégique et d'appui
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-septième session
Rome, 19-20 février 2014

Pour: **Information**

Trente-septième session du Conseil des gouverneurs

Aspects organisationnels

I. Renseignements à l'usage des délégués

Lieu de la réunion

1. La trente-septième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le mercredi 19 et le jeudi 20 février 2014 au siège du FIDA, via Paolo di Dono 44 (EUR), à Rome. Le bâtiment se situe à 15 minutes environ de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina.

Stationnement et transport

2. Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du FIDA¹. Les délégués peuvent se faire déposer devant l'entrée principale du siège où les autorités locales faciliteront la circulation. Des places de stationnement seront réservées aux véhicules munis de plaques diplomatiques au 145, via Paolo di Dono.
3. Les délégués sont informés qu'un service de navettes est disponible entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA (un horaire sera mis en ligne). À la station Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de viale Luca Gaurico, la rue principale à l'arrière de la station Laurentina, et, devant le siège du FIDA, à l'emplacement de l'arrêt de bus matérialisé en jaune qui se situe à proximité de la sortie principale (via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Mesures de sécurité

4. Un périmètre de sécurité sera établi autour du lieu de réunion. De strictes mesures de sécurité seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Toutes les entrées seront équipées de détecteurs de métaux et de scanners à rayons X pour les bagages. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un laissez-passer du Conseil des gouverneurs délivré par le FIDA. Les modalités de délivrance de ces laissez-passer sont décrites au paragraphe 24 ci-après.
5. Afin de garantir la sécurité de tous les participants, les badges doivent être visibles à tout moment dans les locaux. En aucun cas le badge ne peut être prêté à un autre participant. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent porter leur badge en permanence et ne jamais laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance dans l'enceinte du lieu de réunion.

II. Organisation des sessions

Salles de réunion et horaires des séances

6. Les séances plénières du Conseil des gouverneurs se tiendront en salle de séance plénière. L'horaire prévu est le suivant: 9 heures à 13 h 30 et 15 heures à 19 h 30.
7. Les délégués sont informés que la cérémonie d'ouverture débutera à 9 heures le mercredi 19 février dans la salle plénière et sera suivie, à 10 heures, d'un événement parallèle sur le thème 2014 – *Année internationale de l'agriculture familiale – Investissement du FIDA en faveur des petits agriculteurs: partage d'expériences de terrain*. Dans l'après-midi, à 15 heures, la Table ronde des Gouverneurs sur le thème de la session du Conseil aura lieu dans la salle de conférences Italie.

¹ L'Unité de la sécurité du FIDA se réserve le droit d'autoriser l'accès, à titre exceptionnel.

8. Le second jour, un événement de réseautage "Dégustation de café", auquel tous les délégués sont cordialement invités, sera organisé dans les salons du FIDA, au rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 9 h 30.
9. Les séances plénières débuteront à 9 h 30, avec une table ronde à laquelle prendront part des intervenants du secteur privé, qui sera l'occasion d'analyser les possibilités de promouvoir des alliances entre petits agriculteurs et entités privées. Plus tard dans la matinée, un événement réunira des personnalités mondialement connues qui tissent des liens originaux et novateurs avec le monde de l'agriculture paysanne.
10. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégués sont donc priés de faire preuve de ponctualité.
11. Des salles de réunion seront prévues pour les réunions des listes et les autres événements accompagnant le Conseil des gouverneurs. Si vous avez besoin de réserver une salle de réunion, veuillez prendre contact avec le Bureau du Secrétaire (conferencestaff@ifad.org).
12. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.

Diffusion en direct des délibérations

13. Les délégués qui ne disposent pas d'un siège en salle de séance plénière sont priés de se rendre dans la salle Ovale (S120), située au niveau -1, où ils pourront suivre la retransmission des délibérations par vidéo.

Programme des séances et comptes rendus analytiques

14. Le programme des séances sera disponible le premier jour de la session. Des comptes rendus analytiques provisoires paraîtront le plus tôt possible après la session, conformément au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.

Distribution des documents

15. Le comptoir de distribution des documents se trouvera à l'étage des conférences, au sous-sol. Dans le souci de préserver l'environnement, les délégués sont priés de se munir des documents qui leur ont été envoyés. Conformément à la politique du FIDA en matière de diffusion des documents, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-neuvième session, les documents seront également disponibles sur le site web public du FIDA dans les langues officielles du Fonds.
16. Pour contribuer à rendre la session plus respectueuse de l'environnement, les délégués peuvent s'abstenir de demander des exemplaires supplémentaires des documents, les imprimer en recto verso ou les consulter en ligne. Les documents qui ne servent plus doivent être jetés dans les corbeilles mises à disposition avant d'être recyclés.
17. Lors du Conseil des gouverneurs de 2014, le Bureau du Secrétaire mettra à disposition une nouvelle application en ligne destinée à faciliter les travaux du Conseil en améliorant l'efficacité et l'efficacités de la réunion ainsi qu'en réduisant le volume de documents imprimés, en harmonie avec l'Initiative PaperSmart des Nations Unies. Durant le Conseil, les Gouverneurs et les délégués pourront notamment utiliser l'application pour consulter les documents présentés à la session dans toutes les langues officielles du FIDA, et demander la parole. Les délégués sont invités à apporter leur propre dispositif (ordinateurs portables, tablettes, etc.) de manière à ce que le personnel puisse les aider à activer l'application. Un nombre limité de tablettes seront par ailleurs mises à la disposition des délégués sur la base du principe "premier arrivé, premier servi".

Interprétation et langues utilisées en séance

18. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et tous les documents seront proposés dans ces quatre langues. Les délégués sont priés de parler à une vitesse raisonnable afin de laisser aux interprètes le temps de s'exprimer de manière aussi fidèle et claire que possible.
19. La salle de séance plénière et toutes les salles de réunion situées à l'étage des conférences seront équipées du matériel nécessaire à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

Déjeuner

20. Le 19 février, le Président du FIDA donnera en l'honneur des invités de marque et des ministres participant au Conseil des gouverneurs un déjeuner qui sera servi dans la Salle à manger officielle (située à l'étage des conférences). Les invitations seront envoyées à l'avance et seront personnelles.

Réception

21. Le Président du FIDA donnera une réception le mercredi 19 février 2014, dans le salon du FIDA. Tous les délégués et observateurs y sont conviés, et ils recevront un carton d'invitation lors de leur inscription. Ce sera l'occasion pour eux de tisser des liens de manière informelle. Si vous devez rentrer dans le bâtiment, vous êtes priés de présenter votre carton d'invitation ou votre laissez-passer du Conseil des gouverneurs à l'entrée principale.

III. Inscription au Conseil des gouverneurs

Désignation des délégués

22. L'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que "les pouvoirs des Gouverneurs et de leurs suppléants sont conférés par le Chef de l'État ou du gouvernement, ou par le Ministre ou le Secrétaire des affaires étrangères, ou en leur nom, ou par une autre personne dont le Membre a notifié qu'elle est habilitée à le faire. Ces pouvoirs ainsi que la notification des noms des conseillers sont adressés au Président du Fonds une semaine au moins avant l'ouverture de la première session à laquelle les personnes désignées doivent participer. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président du Fonds." Il serait toutefois vivement apprécié que ces renseignements soient communiqués au Secrétaire du FIDA le 4 février 2014 au plus tard.
23. Pour faciliter la planification, il est également demandé aux observateurs de bien vouloir indiquer avant le 4 février 2014 s'ils participeront ou non à la session.

Inscription

24. Tous les membres des délégations officielles et tous les observateurs sont priés de se rendre dès leur arrivée au comptoir des inscriptions situé dans le grand hall pour se faire inscrire et retirer leur laissez-passer.
25. Les délégués pourront s'inscrire le mardi 18 février 2014 de 10 heures à 17 heures et le mercredi 19 février 2014 de 8 heures à 9 h 30.
26. Les journalistes désireux d'assister au Conseil des gouverneurs et aux événements qui l'accompagnent devront obtenir une accréditation. Un formulaire de demande d'accréditation sera disponible en ligne à compter du 1^{er} février 2014. Les journalistes qui ne sont pas en mesure de remplir le formulaire en ligne pourront

s'inscrire durant le Conseil des gouverneurs. En outre, le FIDA enverra une invitation accompagnée d'un formulaire d'accréditation aux journalistes dont le nom figure sur sa liste d'envoi.

Liste des délégations

27. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les réponses reçues au 14 février 2014, sera disponible au comptoir des inscriptions afin que des corrections puissent y être apportées, le cas échéant. Une liste définitive des délégations figurera dans le rapport du Conseil des gouverneurs.
28. Il est demandé aux délégués de bien vouloir aviser le comptoir des inscriptions des modifications qu'ils pourraient souhaiter apporter à la liste provisoire.

Sièges pour les délégations

29. En raison de la capacité limitée de la salle de séance plénière, deux sièges seulement seront réservés par délégation, l'un à la table des délégués et l'autre en retrait. Des badges non nominatifs seront délivrés au comptoir des inscriptions.
30. Les délégués présents en salle de séance plénière sont priés de porter en permanence à la fois le badge de sécurité et le badge d'accès aux séances. Les délégués doivent porter ces deux badges pour avoir accès à l'espace de réunion.

IV. Déclarations des délégués

31. Les chefs de délégation qui souhaitent prononcer une déclaration générale pendant les séances plénières du Conseil des gouverneurs sont priés d'en aviser le Secrétaire du FIDA au plus tard le lundi 10 février 2014 (voir le formulaire en pièce jointe II). Une liste des orateurs, établie selon l'ordre de réception des demandes, sera publiée et mise à la disposition des participants au début de la session. Les demandes reçues après le début de la session seront également traitées par ordre chronologique et une liste actualisée sera publiée quotidiennement.
32. Il est demandé aux délégués de limiter leur intervention à **trois minutes**. L'horaire des interventions sera confirmé le matin de chaque séance, sous réserve cependant que le calendrier de travail soit effectivement respecté. Les délégués sont priés de communiquer le texte de leur déclaration par voie électronique. À défaut, ils devront en remettre une copie imprimée le plus tôt possible avant leur intervention.
33. Le secrétariat fera le nécessaire pour que les déclarations soient mises en ligne sur le site internet du FIDA, sauf instructions contraires des délégations concernées.
34. Les déclarations prononcées en séance plénière seront consignées dans le rapport du Conseil des gouverneurs sous forme résumée.
35. Plutôt que de prononcer une déclaration devant le Conseil des gouverneurs, les Gouverneurs sont vivement encouragés à présenter un enregistrement vidéo de leur déclaration ou à préparer des déclarations par groupe correspondant, par exemple, à une liste ou à un ensemble géographique de pays. Les délégués peuvent également choisir d'en communiquer le texte pour publication intégrale dans le rapport du Conseil des gouverneurs. S'ils le souhaitent, les Gouverneurs pourront aussi faire télécharger leur déclaration sur le site internet du FIDA.
36. En pareils cas, les délégués doivent communiquer directement avec le bureau chargé de la liste des orateurs.

Bureau chargé de la liste des orateurs

37. Le bureau chargé de la liste des orateurs, qui fait partie du secrétariat de la session, reçoit et consigne toutes les déclarations présentées, détermine l'ordre d'intervention des orateurs prononçant des déclarations au cours des séances plénières et apporte une assistance aux intervenants en séance. Toute question relative à l'ordre d'intervention des orateurs devra être adressée directement au bureau, qui demandera aux orateurs d'approuver leurs déclarations avant que celles-ci soient téléchargées sur le site internet du FIDA après avoir été prononcées.

V. Entrée sur le territoire italien

38. Les délégués sont priés de noter que, pour pénétrer sur le territoire italien, ils doivent être munis d'un document de voyage (laissez-passer des Nations Unies ou passeport délivré par leur pays) valable au moins six mois après la date prévue de retour dans leur pays.

- a) **Titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies:** Il est possible de pénétrer sans visa sur le territoire italien avec un laissez-passer des Nations Unies lors d'un déplacement en mission officielle de courte durée (moins de 90 jours), quelle que soit la nationalité. Le FIDA peut produire une attestation à cet égard.

Pour permettre au FIDA d'établir cette attestation, les délégués qui détiennent un laissez-passer sont priés de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe I) et de le faire parvenir dans les meilleurs délais à la section voyages et visas du FIDA.

Les participants qui arrivent sur le territoire italien par l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino) sont priés de noter qu'un poste de contrôle spécial est prévu pour les détenteurs d'un laissez-passer (poste situé sur le côté droit du point de contrôle des passeports, avec un panneau portant la mention "Staff Only/Lasciapassare"), afin d'accélérer les formalités d'entrée.

- b) **Titulaires d'un passeport national:** l'Italie est l'un des pays signataires de l'Accord de Schengen et les ressortissants des autres pays membres de l'espace Schengen peuvent pénétrer sur le territoire italien sans visa. Les délégués qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent en faire la demande auprès de la représentation italienne de leur pays de résidence au moins trois semaines avant leur date d'arrivée, en joignant une copie de la lettre d'invitation au Conseil des gouverneurs du FIDA. En cas de difficulté, ils sont invités à prendre contact avec la section voyages et visas du FIDA, en lui envoyant la pièce jointe I dûment remplie. Les renseignements fournis permettront d'envoyer à l'ambassade d'Italie auprès de leur pays une note verbale appuyant leur demande.

Les délégués en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien peuvent demander leur visa soit auprès d'un autre pays signataire de l'Accord de Schengen autorisé à représenter l'Italie, soit au consulat/à l'ambassade d'Italie le plus proche du pays de départ. Dans le cas contraire, dans des circonstances exceptionnelles, ils pourront obtenir un visa de dix jours à leur arrivée à Rome. Les délégués qui ont l'intention de demander ce visa doivent informer la section voyages et visas du FIDA au moins dix jours avant leur date prévue d'arrivée à Rome, en lui faisant parvenir là encore la pièce jointe I. Il est à noter que, dans ce cas, l'Italie doit être le premier pays de l'espace Schengen dans lequel entre le délégué.

VI. Autres services

Réservations d'hôtel

39. Il appartient aux délégués de faire eux-mêmes leur réservation.
40. Le Sheraton Roma Hotel et le Aran Park Hotel, proches du siège du FIDA, ont réservé un nombre limité de chambres à l'intention des délégués du FIDA, à des tarifs préférentiels. Pour réserver, les délégués sont priés de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe III) et de l'envoyer par télécopie **directement** à l'hôtel de leur choix avant la date limite indiquée sur le formulaire de réservation. Les coordonnées de tous les hôtels figurent sur les formulaires.
41. Une liste d'autres hôtels proposant un tarif préférentiel au FIDA est également jointe (pièce jointe IV). Veuillez noter que les tarifs des hôtels indiqués dans la pièce jointe IV sont ceux de 2013 et sont susceptibles de changer à partir de janvier 2014. Une liste à jour des tarifs 2014 sera communiquée dès que possible.

Voyages

42. L'agence de voyages du FIDA, Carlson Wagonlit Travel, fournira une assistance pour l'organisation des voyages. Située au rez-de-chaussée, salle B-011, elle est ouverte de 9 heures à 17 heures.

Opérations bancaires

43. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près de l'entrée principale. Les heures d'ouverture habituelles des banques italiennes sont: 8 h 30-13 heures et 14 h 30-16 heures.

Services médicaux

44. Un poste de premiers secours, doté d'un personnel formé, est à disposition au siège du FIDA. Un service d'ambulance sera également prévu sur place ainsi que lors de la réception pour tous les participants.

Bureau de poste

45. Il n'existe pas de bureau de poste dans les locaux du FIDA. Le bureau de poste le plus proche se trouve via A. Del Sarto 12 (en sortant de la via Baldovietti), à dix minutes à pied; il est ouvert de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 13 h 15 le samedi.

Courrier

46. Les délégués trouveront leur courrier personnel dans leur casier au comptoir de distribution des documents. Le courrier devra porter clairement la mention "Délégué au Conseil des gouverneurs" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italie. Télécopie: +39 06 5043463; courriel: ifad@ifad.org.

Télécommunications

47. Les délégués peuvent recevoir des communications téléphoniques à l'étage des conférences aux numéros suivants: + 39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents) et 2101 (comptoir des inscriptions). Les délégués pourront s'y procurer d'autres numéros de téléphone ainsi que les numéros de poste des divers bureaux de la conférence et du secrétariat.

Accès internet

48. Une connexion Internet sans fil (WiFi) sera disponible dans l'ensemble du bâtiment; les délégués peuvent se connecter à Internet de n'importe quel endroit en utilisant la connexion sans fil **ifad_guest** et le mot de passe **ifadguest**.

Café Internet

49. Un café Internet est situé à l'étage des conférences, à proximité du bar, au niveau -1. Depuis les ordinateurs, il est possible d'accéder à Internet ainsi qu'à la plateforme interactive réservée aux États membres.

Vestiaire

50. Un vestiaire situé à l'étage des conférences, au niveau -1, est à la disposition des délégués.

Taxis

51. Les participants peuvent s'adresser au comptoir d'information pour appeler un taxi. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire est due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Restaurants et cafétérias

52. Café, boissons, sandwiches et pâtisseries peuvent être achetés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de l'étage des conférences, au sous-sol. La cafétéria restera ouverte jusqu'à la fin des travaux les jours où se tiendra la session du Conseil des gouverneurs.
53. La cafétéria self-service du FIDA située au rez-de-chaussée sert le déjeuner de midi à 14 heures. Une liste de restaurants et de self-service situés à proximité du siège pourra être demandée au comptoir d'information.
54. Les délégués sont priés de consulter régulièrement le site web du FIDA, où ils trouveront de nouvelles informations.

Les participants:

- qui entrent sur le territoire italien avec un laissez-passer;
- qui ont des difficultés à obtenir un visa dans les délais voulus;
- qui ont l'intention de demander un visa de 10 jours;

sont priés de remplir le présent formulaire.

Le formulaire doit être envoyé, **au plus tard 15 jours avant la date de départ**, à la section voyages et visas du FIDA:

- par télécopie au numéro +39-06-5459-3269/702-3463
- par courrier électronique à travel@ifad.org et une copie à a.accardi@ifad.org et i.picece@ifad.org

Pays de départ du participant:

Durée du séjour à Rome (du/au):

Mme/M.:

Prénom:

Nom:

Nationalité:

Date de naissance:

Numéro de passeport ou de laissez-passer:

Date de délivrance:

Date d'expiration:

Civilité:

Courriel:

Télécopie:

Coordonnées du vol:



Enabling poor rural people to overcome poverty
Ouvrir pour que les populations rurales pauvres se libèrent de la pauvreté
Dar a la población rural pobre la oportunidad de salir de la pobreza
تمكين السكان الريفيين الفقراء من التغلب على الفقر

Conseil des gouverneurs du FIDA

Trente-septième session – Rome, 19-20 février 2014
FIDA, via Paolo di Dono 44, Rome

Formulaire à remplir pour prononcer une déclaration

Chef de délégation:

Nom:

Titre officiel:

souhaiterait prendre la parole le:

- mercredi 19 février 2014, le matin
- mercredi 19 février 2014, l'après-midi
- jeudi 20 février 2014, le matin

Le temps de parole alloué aux chefs de délégations est de **trois minutes** au maximum. Dans la mesure du possible, le créneau horaire demandé par les participants sera respecté. L'horaire des interventions sera confirmé le matin de chaque séance, sous réserve cependant que le calendrier de travail soit effectivement respecté.

Prière de communiquer le présent formulaire dûment rempli avant le 10 février 2014 à l'adresse: listofspeakers@ifad.org.

Réservation groupée Trente-septième session du Conseil des gouverneurs du FIDA

19-20 février 2014



Hôtel et Centre de conférences Sheraton Roma

Prière d'effectuer les réservations avant le **16 janvier 2014** en cliquant sur les liens suivants

[IFAD Governing Council](#) (ou copier et coller le lien suivant sur internet)

<https://www.starwoodmeeting.com/StarGroupsWeb/res?id=1211291234&key=9AF76>

Information sur l'hôtel

Hotel Sheraton Roma

Viale del Pattinaggio, 100

00144 Rome

Téléphone: +39 06 54537382

Télécopie: +39 06 5940813

Courriel: sales.sheratonrome@sheraton.com

Site internet: www.sheraton.com/roma

*Tarifs spéciaux pour la trente-septième session
du Conseil des gouverneurs du FIDA*

Les tarifs comprennent les taxes et le petit déjeuner buffet

Chambre simple: 125,40 EUR par nuitée

(chambre disponible à partir de 15 heures)

Chambre double: 147,40 EUR par nuitée

(la chambre doit être libérée avant 11 heures)

Chambre simple supérieure: 147,40 EUR par nuitée

(chambre disponible à partir de 15 heures)

Chambre double supérieure: 169,40 EUR par nuitée

(la chambre doit être libérée avant 11 heures)

Carte de crédit (indispensable):

Politique de réservation: Les réservations doivent s'effectuer auprès de l'hôtel Sheraton Roma. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 16 janvier 2014. Après cette date, toutes les réservations s'effectueront en fonction des disponibilités.

Disponibilité limitée. L'hôtel Sheraton Roma ne peut garantir une disponibilité avant ou après la session du Conseil des gouverneurs.

Politique d'annulation: Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée. Dans le cas contraire ou à défaut de présentation, des frais d'annulation seront dus.

L'hôtel indiquera un numéro de confirmation de la réservation.

Réservation groupée Trente-septième session du Conseil des gouverneurs du FIDA

19-20 février 2014

Barceló

HOTELS & RESORTS

Aran Park Hotel

Prière d'effectuer les réservations avant le **16 janvier 2014**.

Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie. Une copie tamponnée du présent formulaire sera retournée pour confirmer la réservation.

Aran Park Hotel

Via Riccardo Forster, 24

00143 Rome

Téléphone: +39 06 510721

Télécopie: +39 06 51072777

Courriel: aranpark.res@barcelo.com

Site internet: www.barcelo.com

Date d'arrivée: _____

Date de départ: _____

Nom de famille: _____

Prénom: _____

Pays: _____

Ville: _____

Téléphone: _____

Télécopie: _____

*Tarifs spéciaux pour la trente-septième session
du Conseil des gouverneurs du FIDA*

*Les tarifs comprennent les taxes
et le petit déjeuner buffet*

Chambre double pour une personne: 65 EUR par nuitée

Chambre double: 75 EUR par nuitée

Taxe de séjour: 3 EUR par jour non compris dans le tarif des chambres.

Heure d'arrivée prévue: _____
(chambre disponible à partir de 15 heures)

Heure de départ prévue: _____
(la chambre doit être libérée avant 11 heures)

Carte de crédit (indispensable):

Master Card/Eurocard

Diners Club

Visa/Carte Bleue

American Express

Autres

Prière d'indiquer votre choix:

Fumeur

Non fumeur

Politique de réservation: Les réservations doivent s'effectuer auprès du Aran Park Hotel. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 16 janvier 2014. Après cette date, toutes les réservations s'effectueront en fonction des disponibilités. Disponibilité limitée. Le Aran Park Hotel ne peut garantir une disponibilité avant ou après la session du Conseil des gouverneurs. Si vous prévoyez d'arriver avant ou de rester après la session, veuillez renvoyer le présent formulaire immédiatement au Aran Park Hotel.

Politique d'annulation: Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée. Dans le cas contraire ou à défaut de présentation, des frais d'annulation seront dus.

L'hôtel indiquera un numéro de confirmation de la réservation.

Hôtels à Rome et en Italie – Tarif préférentiel au FIDA pour 2013

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs préférentiels que certains hôtels à Rome ont accepté d'appliquer au FIDA et aux autres organismes des Nations Unies basés à Rome. Ils peuvent varier selon les périodes. Les réservations doivent être adressées directement à l'hôtel et non pas au FIDA. Les règlements doivent être effectués directement auprès de l'hôtel, et le FIDA décline toute responsabilité à cet égard, sauf dans les cas où il se charge directement des réservations. Dans le cadre des relations qu'il entretient avec des hôtels italiens, le FIDA leur a fait parvenir un questionnaire afin de mesurer leur degré de sensibilisation aux questions environnementales. Les réponses ont permis d'évaluer le respect de l'environnement, le nombre maximal de points étant de 28, et la mention N/A signifiant que le FIDA n'a pas reçu de réponse. Les chiffres résultant d'une autoévaluation, il n'est pas possible de les comparer scientifiquement. Ils donnent néanmoins une indication approximative du caractère plus ou moins "écologique" que les hôtes peuvent attendre d'un séjour dans cet hôtel. En tant que tels, conformément à l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de progresser vers la neutralité climatique, ces scores peuvent servir de critères supplémentaires pour choisir un hôtel.

EUR – (IFAD & WFP VICINITY)**Euro****HOTEL TRE FONTANE**

via del Serafico, 51
00142 Rome
Tel: 0039-06/51956556; 06/51963538
Fax: 0039-06/51955419
E-mail: info@hoteltrfontane.it
Web site: www.hoteltrfontane.it

Double single use: 100.00
Double: 120.00
Green rating: 18

CASA SAN BERNARDO

via Laurentina, 289
00142 Rome
Tel: 0039-06/5407651
Fax: 0039-06/5407654
E-mail: info@casasanbernardo.it
Web site: www.casasanbernardo.it

Double single use: 99.00
Double:
Green rating:

VILLA EUR PARCO DEI PINI

piazzale Marcelino Champagnat, 2
00144 Rome
Tel: 0039-06/54220627-659
Fax: 0039-06/54220912
E-mail: info@villaeur.com
Web site: www.villaeur.com

Single:
Double single use: 69.50
Double: 82.00
Green rating: N/A

SHANGRI-LA `CORSETTI

viale Algeria, 141
00144 Rome
Tel: 0039-06/5916441
Fax: 0039-06/5413813
E-mail: info@shangrilacorsetti.it
Web site: www.shangrilacorsetti.it

Single:
Double single use: 119.00
Double:
Green rating: N/A

SHERATON ROMA HOTEL & CONFERENCE CENTER

viale del Pattinaggio, 100
00144 Rome
Tel: 0039-06/54537000; 800 780 525
Fax: 0039-06/5940555
E-mail: sales.sheratonrome@sheraton.com
Web site: www.sheraton.com/roma

Double single use: 119.00
Green rating: 28

HOLIDAY INN ROME EUR PARCO DEI MEDICI

viale Castello della Magliana, 65	Single:	
00148 Rome	Double single use:	125.00
Tel: 0039-06/65581826-827	Double:	147.40
Fax: 0039-06/6557005	Green rating:	19
E-mail: reservations@holidayinn-eur.it		
Web site: www.holidayinn-eur.it		

HOTEL PULITZER ROMA

viale Guglielmo Marconi, 905	Single:	105.00
00146 Rome	Double single use:	130.00
Tel: 0039-06/598591	Double:	150.00
Fax: 0039-06/59859815	Green rating:	10
E-mail: bookings@hotelpulitzer.it		
Web site: www.hotelpulitzer.it		

IBIS ROMA MAGLIANA

via Arturo Mercanti, 63	Single:	69.00
00148 Rome	Double:	69.00
Tel: 0039-06/650951	Green rating:	N/A
Fax: 0039-06/60200597		
E-mail: H5562-RE@accor.com		
Web site: www.accorhotels.com		
To be indicated when booking:		
Identity code: SC442776084		
Contract number: 673814		

OP HOTEL

Viale Oceano Pacifico, 165	Double single use:	
00148 Rome	Double single use:	129.00
Tel: 0039-06/592801	Green rating:	27
Fax: 0039-06/52208441		
E-mail: info@ophotel.it		
Web site: www.ophotel.it		

AVENTINO - (FAO VICINITY)**HOTEL VILLA SAN PIO**

via di Santa Melania, 19	Double single use:	135.00
00153 Rome	Double:	150.00
Tel: 0039-06/570057	Green rating:	N/A
Fax: 0039-06/5741112		
E-mail: info@aventinohotels.com		
Web site: www.aventinohotels.com		

HOTEL AVENTINO

via di San Domenico, 10	Double single use:	105.00
00153 Rome	Double:	120.00
Tel: 0039-06/570057	Green rating:	N/A
Fax: 0039-06/57005488		
E-mail: info@aventinohotels.com		
Web site: www.aventinohotels.com		

HOTEL SAN ANSELMO

piazza San Anselmo n. 2	Double single use:	140.00
00153 Rome	Double:	180.00
Tel: 0039-06/570057	Green rating:	N/A
Fax: 0039-06/5783604		
E-mail: info@aventinohotels.com		
Web site: www.aventinohotels.com		

CENTRAL AREA ROME**HOTEL FORUM**

via Tor de' Conti, 25
00184 Rome
Tel: 0039-06/6792446
Fax: 0039-06/6786479
E-mail: info@hotelforum.com
Web site: www.hotelforum.com

Single: 125.00
Double single use:
Double:
Green rating: 12

HOTEL LANCELOT

via Capo d'Africa, 47
00184 Rome
Tel: 0039-06/70450615
Fax: 0039-06/70450640
E-mail: info@lancelothotel.com
Web site: www.lancelothotel.com

Single: 112.00
Double single use: 120.00
Double: 150.00
Green rating: 19

HOTEL SAVOY

via Ludovisi, 15
00187 Rome
Tel: 0039-06/421551
Fax: 0039-06/42155555
E-mail: reservations@savoy.it
Web site: www.savoy.it

Single: 145.00
Double single use:
Double:
Green rating: 17

HOTEL MERCURE ROMA DELTA COLOSSEO

via Labicana, 144
00184 Rome
Tel: 0039-06/770021
Fax: 0039-06/77250198
E-mail: H2909@accor.com
Web site: www.accorhotels.com
To be indicated when booking:
Identity code: SC442776084
Contract number: 673814

Single: 126.00
Double single use:
Double:
Green rating: N/A

OTHER AREA ROME**HOTEL MERCURE ROMA CORSO TRIESTE**

via Gradisca, 29
00198 Rome
Tel: 0039-06/852021
Fax: 0039-06/8412444
E-mail: H3320-RE@accor.com
Web site: www.accorhotels.com
To be indicated when booking:
Identity code: SC442776084
Contract number: 673814

Single: 123.00
Double: 146.00
Green rating: N/A

HOTEL MERCURE ROMA PIAZZA BOLOGNA

via Reggio Calabria, 54
00161 Rome
Tel: 0039-06/440741
Fax: 0039-06/44245461
E-mail: H3304-RE@accor.com
Web site: www.accorhotels.com
To be indicated when booking:
Identity code: SC442776084
Contract number: 673814

Single: 124.00
Double:
Green rating: N/A